

En Bretagne, près de neuf entreprises sur dix créées en 2018 sont encore actives trois ans après

Insee Analyses Bretagne • n° 127 • Mai 2024



En Bretagne, plus de 4 000 entreprises du secteur marchand non agricole, hors régime du micro-entrepreneur, ont été créées lors du premier semestre 2018.

Ces nouvelles entreprises bretonnes ont, à leur démarrage, des profils assez spécifiques. Le secteur de la santé est davantage représenté et les moyens financiers mobilisés pour démarrer l'activité sont en moyenne plus élevés en Bretagne qu'en France.

Trois ans après leur démarrage, 86 % de ces entreprises bretonnes sont encore actives. Cette pérennité varie notamment selon le statut juridique de l'entreprise, le montant de l'investissement initial et le profil de l'entrepreneur en termes de niveau de diplôme et d'âge. En revanche, le fait d'être une créatrice ou un créateur n'a pas d'impact observé sur la pérennité d'une entreprise.

Affectées par la crise sanitaire, notamment financièrement, près de deux tiers de ces jeunes entreprises encore actives en 2021 déclarent avoir bénéficié d'un dispositif d'aide mis en place par l'État.

Quant aux entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneur, elles sont beaucoup moins pérennes à trois ans que les entreprises dites classiques.

Davantage de créations d'entreprises dans le secteur de la santé qu'au niveau national

Plus de 4 000 **entreprises classiques** du secteur marchand non agricole ont été créées lors du premier semestre 2018 en Bretagne. Quatre secteurs d'activité – les activités spécialisées, scientifiques et techniques (domaine lié au conseil technique, financier, de gestion...), l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (principalement des professions médicales ou paramédicales), la construction, ainsi que le commerce – représentent 62 % de ces entreprises créées ► **figure 1**. Ces secteurs d'activité sont également ceux pour lesquels le nombre de **créations d'entreprises** est le plus important en France. Toutefois, la part des créations dans le secteur de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale est plus importante en Bretagne que dans l'ensemble du pays. À l'inverse, les parts des créations dans les secteurs du commerce, des transports et de l'information-communication sont moindres en Bretagne qu'en France.

Parmi ces entreprises classiques créées en Bretagne en 2018, 70 % sont des **sociétés**, tandis que 30 % sont des **entreprises individuelles**. Les entreprises de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale font exception : seules 18 % d'entre elles sont créées en tant que société. Les professions de santé (infirmiers,

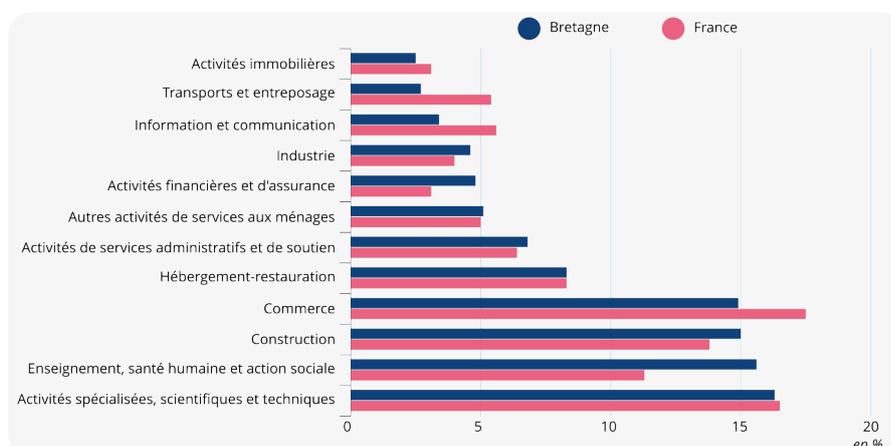
sages-femmes et autres professionnels) concentrent la majeure partie des créations de ce secteur. Ces activités libérales sont plutôt exercées dans le cadre juridique de l'entreprise individuelle.

Les entreprises classiques bretonnes amorcent leur activité avec des moyens financiers plus élevés qu'au niveau national. Si un quart des entreprises

bretonnes démarrent avec moins de 2 000 euros, 31 % commencent avec plus de 40 000 euros ► **figure 2**, contre respectivement 30 % et 24 % en France.

Le niveau de financement est très dépendant du secteur d'activité. Ainsi, plus de la moitié des entreprises de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale et le tiers de celles de l'immobilier débutent leur activité avec

► 1. Répartition des créations d'entreprises classiques par secteur d'activité au premier semestre 2018



Lecture : 15 % des entreprises classiques créées au premier semestre 2018 en Bretagne relèvent du secteur d'activité de la construction.

Champ : Bretagne et France entière, entreprises classiques créées au premier semestre 2018 exerçant des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs).

Source : Insee, enquête Sine 2018 (interrogation 2018).

moins de 2 000 euros ; *a contrario*, 20 % des entreprises de l'hébergement-restauration ou de celles liées aux activités financières et d'assurance ont mobilisé 160 000 euros ou plus pour commencer.

Dans le montage financier de leur projet, 42 % des créateurs d'entreprise bretons ont souscrit des emprunts bancaires au titre de l'entreprise (27 % au niveau national). Près de la moitié de ces entrepreneurs n'ont sollicité que leurs ressources personnelles, ce qui est nettement en deçà du taux national (63 %).

Près de neuf entreprises bretonnes sur dix sont encore actives après trois ans d'activité

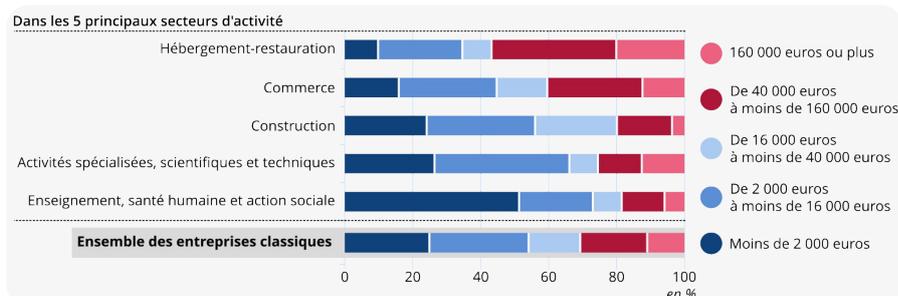
En Bretagne, 86 % des entreprises créées lors du premier semestre 2018 sont encore actives trois ans après (82 % au niveau national).

Le **taux de pérennité** à trois ans varie selon le statut juridique : ainsi, 88,5 % des sociétés sont encore actives trois années après leur démarrage, contre 80 % des entreprises individuelles. Les cas de cessations surviennent plus tôt pour les entreprises individuelles : 11 % d'entre elles cessent leur activité au cours de leur première année d'exercice, contre 1,5 % des sociétés. Par rapport à la génération des entreprises créées en 2014, la pérennité à trois ans des sociétés créées en 2018 augmente légèrement (+2,7 points).

La pérennité des entreprises dépend également du secteur d'activité ; ainsi, les entreprises créées dans les activités financières et d'assurance, l'industrie et les activités de services administratifs et de soutien sont de loin les plus pérennes ► **figure 3**. Au contraire, le secteur des transports et de l'entreposage et celui des autres activités de services aux ménages (coiffure, astrologie, blanchisserie, réparation d'appareils électroménagers, gestion d'installations sportives, etc.) ont des taux de pérennité moindres. Néanmoins, les différents facteurs expliquant la pérennité des entreprises sont liés entre eux ; par exemple, la pérennité apparemment plus élevée de celles de l'industrie s'explique plutôt par l'investissement de moyens financiers plus importants dans ce secteur. C'est pourquoi une analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet d'isoler l'impact de chaque facteur ► **méthodes**.

À caractéristiques identiques, le niveau de diplôme et l'âge de l'entrepreneur au moment de la création ont également une influence sur la pérennité de l'activité. Le fait que le créateur soit âgé de 55 ans ou plus a un effet négatif sur la pérennité à trois ans d'une entreprise par rapport à un créateur âgé de 30 à 54 ans. Quant au diplôme du créateur d'une entreprise, il peut avoir un impact positif sur la pérennité à trois ans dès lors qu'il est supérieur ou égal au niveau baccalauréat +3 ans. En revanche, il n'y a pas de différence significative de pérennité à trois ans entre les entreprises dont le créateur possède un diplôme inférieur au baccalauréat (dont CAP, BEP) et celles dont le créateur dispose d'un baccalauréat.

► 2. Moyens financiers mobilisés par les entreprises classiques créées au premier semestre 2018 en Bretagne pour démarrer leur activité

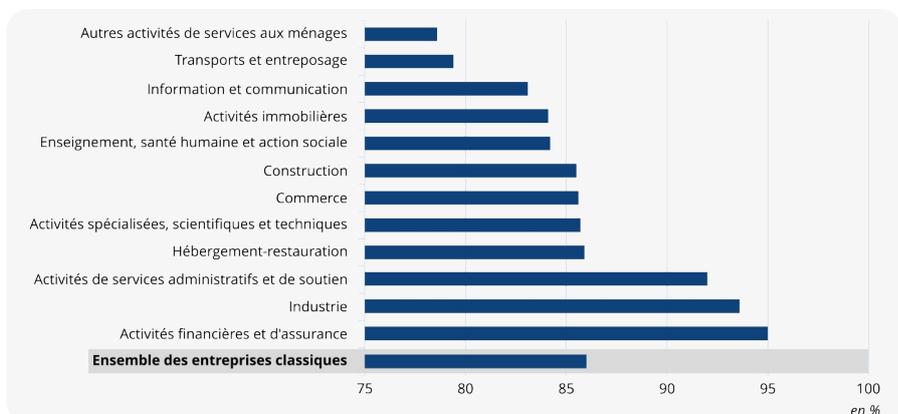


Lecture : Près de 25 % de l'ensemble des entreprises classiques créées au premier semestre 2018 en Bretagne ont mobilisé moins de 2 000 euros pour démarrer leur activité.

Champ : Bretagne, entreprises classiques créées au premier semestre 2018 exerçant des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs).

Source : Insee, enquête Sine 2018 (interrogation 2018).

► 3. Taux de pérennité à trois ans des entreprises classiques créées au premier semestre 2018 en Bretagne selon le secteur d'activité



Lecture : 95 % des entreprises classiques créées au premier semestre 2018 en Bretagne dans le secteur des activités financières et d'assurance sont encore actives trois années plus tard.

Champ : Bretagne, entreprises classiques créées au premier semestre 2018 exerçant des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs).

Source : Insee, enquête Sine 2018 (interrogations 2018 et 2021).

► Encadré 1 - Des créatrices d'entreprises plus jeunes, plus diplômées et plus présentes dans le secteur de la santé que leurs homologues masculins

Les femmes représentent près d'un tiers de l'ensemble des créateurs des nouvelles entreprises classiques bretonnes au premier semestre 2018. Ce taux est supérieur à celui constaté dans l'ensemble de la France (29 %).

En Bretagne, les créatrices d'entreprises sont globalement plus jeunes que leurs homologues masculins : 39 % ont moins de 35 ans (30 % pour les hommes) et seules 12 % d'entre elles ont 50 ans ou plus (21 % pour les hommes). Elles sont également plus diplômées : 75 % ont obtenu un diplôme supérieur au baccalauréat (50 % des hommes) et 44 % sont diplômées à un niveau supérieur ou égal au 2^e cycle universitaire (31 % pour les hommes).

Elles exercent essentiellement dans les secteurs de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (34 %), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (21 %) et du commerce (13 %). Dans ces domaines, elles représentent respectivement 71 %, 40 % et 27 % des nouveaux entrepreneurs, pour les entreprises classiques dans la région. Elles sont toutefois très peu présentes, en tant que créatrices, dans les entreprises de la construction, des transports et de l'information-communication (moins de 15 %).

Enfin, toutes choses égales par ailleurs ► **méthodes**, la pérennité des entreprises créées par les femmes ne diffère pas de celle des entreprises créées par les hommes dans la région.

La zone d'implantation de l'entreprise et la géographie de la clientèle ont aussi un impact sur sa durée de vie. Les chances de pérennité augmentent avec l'éloignement d'un pôle d'emploi et de population d'une **aire d'attraction des villes (AAV)**. Les entreprises installées dans une commune hors AAV ont une probabilité d'être pérennes supérieure à

celles qui se situent dans la commune-centre d'un pôle. Une plus grande concurrence dans les communes les plus densément peuplées pourrait expliquer ce phénomène. Cette hypothèse pourrait également expliquer en partie le plus faible taux de pérennité du secteur des autres activités auprès des ménages. De même, les entreprises dont la clientèle est

locale plutôt que régionale ont plus de chances d'être encore actives trois ans après leur création. En revanche, il n'y aurait pas de différence significative de pérennité à trois ans entre les entreprises dont la clientèle est majoritairement nationale ou internationale et celles dont la clientèle est principalement locale.

Enfin, des moyens financiers plus élevés au démarrage de l'activité augmentent nettement les chances de pérennité des entreprises.

Parmi les entreprises encore actives en novembre 2021, près d'une sur deux déclare que la crise sanitaire a affecté son activité

Les entreprises bretonnes créées au premier semestre 2018 ont deux ans d'ancienneté lorsque survient la pandémie de Covid-19. Parmi les entreprises encore actives en novembre 2021, 45 % déclarent que leur chiffre d'affaires a diminué durant la crise sanitaire (55 % en France) ► **figure 4**. Plus de 70 % des entreprises bretonnes de l'hébergement et de la restauration sont ainsi dans ce cas ; à l'inverse, les entreprises de la construction (26 %) et les entreprises financières et d'assurance (21 %) sont moins affectées.

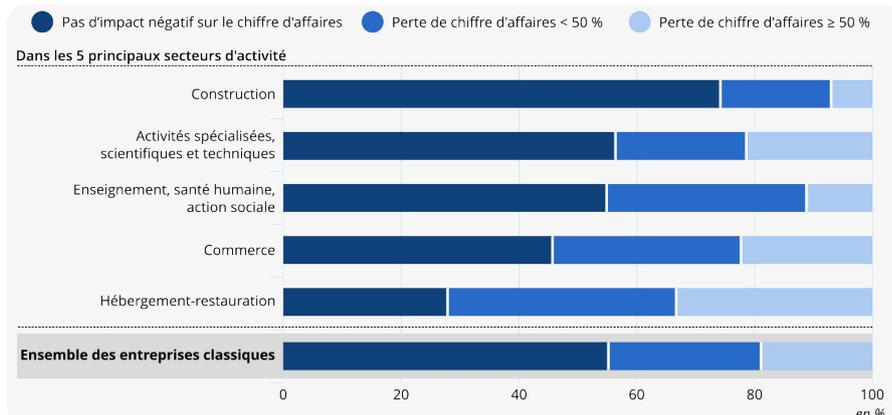
Parmi ces entreprises bretonnes encore actives en novembre 2021, 19 % déclarent que leur chiffre d'affaires a baissé de 50 % ou plus durant la crise sanitaire ; une partie d'entre elles ont même cessé momentanément leur activité. Ce taux est inférieur à celui constaté au niveau national (26 %).

Si les principales difficultés rencontrées sont d'ordre financier, les entreprises ont également dû surmonter d'autres conséquences de la crise sanitaire. Le manque de débouchés ou de commandes a ainsi principalement desservi les activités de conseil et celles liées à la communication. Les difficultés d'approvisionnement ont plutôt concerné les entreprises des secteurs de la construction et de l'industrie. Si les difficultés de recrutement ont touché près de 20 % de l'ensemble des nouvelles entreprises, près de 30 % de celles de l'hébergement et de celles des transports en ont subi les désagréments. Les fermetures administratives ont surtout pénalisé les commerces (26 %), les hôtels et restaurants (35 %) et les autres activités de services aux ménages (44 %).

Près de deux tiers des entreprises bretonnes encore actives en novembre 2021 obtiennent une aide de l'État

Pour faire face à ces difficultés, les entreprises ont eu recours à des dispositifs d'aide mis en place par l'État. Ainsi, près des deux tiers des entreprises bretonnes encore actives en novembre 2021 déclarent en avoir bénéficié durant la crise sanitaire. Ce taux est supérieur à 90 % pour le secteur de l'hébergement-restauration qui a pu solliciter la plupart des dispositifs. À l'opposé, seulement 29 % des entreprises des secteurs financiers et de l'assurance ont obtenu des aides de l'État. Parmi les dispositifs proposés, le report des échéances fiscales

► 4. Impact de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises classiques créées au premier semestre 2018 en Bretagne et encore actives en 2021

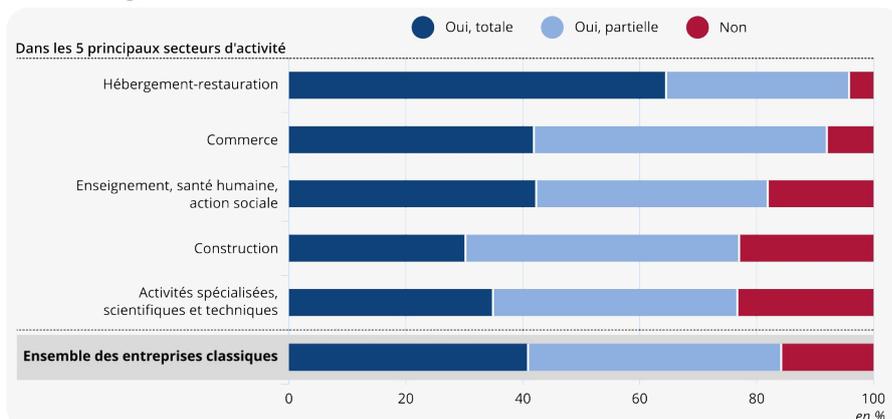


Lecture : Plus de 74 % des entreprises classiques créées au premier semestre 2018 en Bretagne dans le secteur de la construction et encore actives en 2021 déclarent ne pas avoir subi d'impact de la crise sanitaire sur leur chiffre d'affaires.

Champ : Bretagne, entreprises classiques créées au premier semestre 2018 exerçant des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs) et encore actives en 2021.

Source : Insee, enquête Sine 2018 (interrogation 2021).

► 5. Contribution des dispositifs d'aide dans la préservation de l'activité pour les entreprises classiques créées au premier semestre 2018 en Bretagne et encore actives en 2021



Lecture : Près de 85 % des entreprises classiques créées au premier semestre 2018 en Bretagne et encore actives en 2021 indiquent que les dispositifs d'aide mis en place durant la crise sanitaire leur ont permis de préserver leur activité.

Champ : Bretagne, entreprises classiques créées au premier semestre 2018 exerçant des activités marchandes non agricoles (hors micro-entrepreneurs) et encore actives en 2021.

Source : Insee, enquête Sine 2018 (interrogation 2021).

► Encadré 2 - Les taux de démarrage et de pérennité des entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneur très dépendants du secteur d'activité

En Bretagne, au premier semestre 2018, les créations d'entreprises sous le régime du **micro-entrepreneur** concernent principalement le commerce (17 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (16 %), les autres activités de services aux ménages (15 %) et, dans une moindre mesure, la santé (11 %) et la construction (10 %).

Trois années après leur création, plus de trois quarts de ces entreprises ont démarré leur activité (près de 70 % en France). Cela concerne plus de 92 % d'entre elles dans l'industrie, mais seulement 65 % dans les transports.

Parmi les entreprises ayant démarré leur activité, six entrepreneurs enquêtés fin 2018 sur dix en ont fait leur activité principale ; c'est particulièrement vrai dans le secteur de la construction (76 %), moins dans celui des activités financières et d'assurance (40 %).

53 % des entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneur ayant démarré leur activité en 2018 sont encore actives trois années plus tard. Quel que soit le secteur d'activité, ce taux est plus élevé que celui observé en France, sauf dans le domaine des transports pour lequel il est particulièrement bas (8 %). Au sein des secteurs les plus créateurs d'entreprises bretonnes sous le régime du micro-entrepreneur, les autres services aux ménages, la santé et la construction ont des taux de pérennité à trois ans proches de 60 %.

ou sociales a été le plus activé ; il a concerné de 60 % à 75 % des entreprises des activités financières, de l'hébergement-restauration, de la

construction, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale et des transports. Le fonds de solidarité des indépendants a soutenu 40 % des

entreprises et même 60 % des entreprises de l'hébergement-restauration et de celles des transports. Les prêts garantis par l'État ont concerné plus de 30 % de l'ensemble des entreprises et près de 50 % des entreprises de l'industrie. Enfin, le chômage partiel a été mis en place par plus d'un quart des entreprises et plus de la moitié de celles de l'hébergement-restauration.

Près de 85 % des entreprises ayant obtenu au minimum un dispositif d'aide proposé par l'État indiquent que ces dispositifs ont permis de préserver leur activité, totalement (41 %) ou partiellement (43 %) ► **figure 5**. Ce taux est supérieur à 90 % dans les secteurs de l'hébergement-restauration, du commerce, de l'information-communication et des transports.

Néanmoins, en 2022, suite à l'arrêt progressif de l'activation de ces dispositifs, le nombre des défaillances d'entreprises est en forte augmentation [Insee, 2024]. ●

Florence Le Bris, David Pirou (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises du premier semestre d'une année donnée, hors micro-entrepreneurs, qui ont vécu plus d'un mois dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles. Les entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneur font l'objet d'une enquête spécifique. Plus d'informations sur la source Sine sur insee.fr.

Bien que l'échantillon de l'enquête – France entière – compte 40 000 entreprises, les résultats pour la cohorte Sine 2018 sont obtenus à partir de seulement 24 000 d'entre elles, considérées réellement comme des entreprises individuelles ou sociétés, les 16 000 autres étant des micro-entrepreneurs repérés après-coup. Cette cohorte a été de nouveau enquêtée fin 2021 et une dernière fois fin 2023. Cette étude présente des résultats issus des première et deuxième interrogations, en novembre 2018 et novembre 2021.

La nomenclature utilisée pour les vagues d'enquête relatives à la cohorte 2018 est la NAF rév. 2 au niveau A21. Dans l'étude, certains secteurs ont été regroupés. Ainsi, l'industrie comprend les industries extractives (section B), l'industrie manufacturière (section C), la production et distribution d'électricité, de gaz (section D) et d'eau (section E). De même, le secteur de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale est composé de l'enseignement (section P) et de la santé humaine et de l'action sociale (section Q), et celui des autres activités de services aux ménages comprend les arts, spectacles et activités récréatives (section R) ainsi que les autres activités de services (section S). Par ailleurs, les intitulés des postes « Autres activités de services » et « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » ont été remplacés par « Autres activités de services aux ménages » et « Commerce », plus explicites.

► Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement. Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales.

La dénomination « **entreprise classique** » englobe les sociétés et les entreprises individuelles.

Une **société** est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale.

Une **entreprise individuelle** est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont composées des commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le 1^{er} janvier 2018, les plafonds de chiffre d'affaires permettant l'accès aux régimes fiscal et social du micro-entrepreneur ont doublé.

Le **taux de pérennité à N ans** est, pour une année donnée (2018 ou 2014 ici), le rapport entre le nombre d'entreprises créées au cours du premier semestre ayant atteint leur N^e anniversaire et l'ensemble des entreprises créées au cours du premier semestre. Les entreprises sont considérées comme actives à une date donnée si, jusqu'à cette date, elles n'ont pas effectué de formalité de cessation d'activité enregistrée dans le répertoire Sirene ou détectée lors de la collecte de l'enquête Sine.

L'**aire d'attraction d'une ville (AAV)** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un **pôle** de population et d'emploi, ainsi que de son aire d'influence mesurée par les déplacements domicile-travail, la **couronne**, qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée **commune-centre**. Plus d'informations sur insee.fr.

► Méthodes

Déterminants de la pérennité des entreprises

: les facteurs influant sur la durée de vie des entreprises ne sont pas indépendants les uns des autres. La régression logistique permet de mesurer l'effet spécifique de chaque facteur sur la pérennité des entreprises, les autres facteurs étant inchangés (raisonnement « toutes choses égales par ailleurs »).

Dans cette étude, les variables utilisées pour la régression logistique sont :

- la catégorie juridique, le secteur d'activité, le nombre de salariés à l'ouverture de l'entreprise ;
- l'âge du créateur, son diplôme le plus élevé, son statut d'avant-crédation, son expérience dans le secteur d'activité de l'entreprise ;
- les moyens financiers initiaux, l'aire d'attraction des villes d'implantation, la provenance géographique de la clientèle.

► Pour en savoir plus

- **Baillot A. (Insee)**, « [Entreprises créées en 2018 : huit sur dix sont encore actives trois ans après leur création](#) », Insee Première n° 1962, juillet 2023.
- **Juliachs S. (Insee)**, « [Près de la moitié des micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2018 sont encore actifs trois ans après](#) », Insee Première n° 1963, juillet 2023.
- **Insee Résultats**, « [Les créations et créateurs d'entreprises en 2018 : situation initiale et situation en 2021, 3 ans après la création \(enquête Sine\)](#) », Chiffres détaillés, novembre 2023.
- **Insee**, Tableau « [Nombre de défaillances d'entreprises par date de jugement - Données brutes - Bretagne - Tous secteurs d'activité](#) », Séries chronologiques, février 2024.
- **Février M., Rouxel M. (Insee)**, « [Deux tiers des entreprises bretonnes créées en 2010 existent toujours en 2015](#) », Insee Analyses Bretagne n° 76, novembre 2018.

